

garnison à Metz, il y apprit (1776) la déclaration d'indépendance de l'Amérique, s'enflamma au récit des événements, et se décida brusquement à quitter la France pour voler au secours des Américains. Ce beau projet fit scandale, et il fut question d'enfermer La Fayette à la Bastille; mais il dérouta les Noailles et M. de Maurepas, partit déguisé en courrier, joignit un bâtiment qu'il avait frété lui-même et auquel on fit en vain donner la chasse, quitta, le 26 avril 1777, le port du Passage, échappa aux croiseurs anglais, et aborda la même année à Georges-Town. Le jeune officier français ne voulut recevoir au début ni émoluments ni grades; mais le Congrès exigea qu'il fût revêtu du grade de major général dans l'armée des Etats-Unis. Washington s'étant porté sur Philadelphie, le général Howe, qui commandait l'armée anglaise, livra bataille et s'empara de la ville. La Fayette fut blessé à la jambe. « Loin de son pays, livré aux chirurgiens, attaché à une cause qui semblait alors perdue, le jeune marquis ne fut jamais de plus aimable humeur. Il plaisantait sur sa situation, sur sa fortune, et écrivait à sa jeune femme, qu'il nommait *son cher cœur*, que, si un homme se faisait blesser pour se divertir, il voudrait l'être comme lui. Washington l'avait fait porter dans sa tente. Son affectueuse et grave amitié planait sur ce jeune homme avec une sollicitude qui lui gagnait le cœur du jeune Français. Entre ces deux hommes si différents, il s'était formé un de ces liens qui s'expliquent à la fois par les contrastes de caractère, par une estime réciproque et par une foi commune dans certains principes. » La Fayette dut, pour guérir sa blessure, passer quelque temps dans une colonie de frères moraves. A peine remis, il reprit sa vie de dangers et de privations. En même temps il écrivait fréquemment à M. de Maurepas et sollicitait avec ardeur le gouvernement français de reconnaître la déclaration d'indépendance des Etats-Unis. L'opinion publique aidant, le gouvernement céda. Le comte d'Estaing fut envoyé avec une flotte française. Plus que jamais La Fayette se trouva mêlé à de nombreux et brillants faits d'armes, où il fit preuve de bravoure, de sang-froid et de présence d'esprit. Comblé de félicitations par le Congrès, qui lui fit présenter par le petit-fils de Franklin une épée d'honneur sur laquelle était gravé La Fayette couronné par l'Amérique et blessant le léopard britannique, l'officier fugitif revint en France. Le bruit de ses triomphes l'y avait précédé. Le cœur et la ville se le disputèrent, et le roi lui fit cadeau d'un régiment, le Royal-dragons. La Fayette en profita pour obtenir de nombreux secours en faveur de l'Amérique, et activa les armements du petit corps de six mille hommes qui devait partir sous les ordres de Rochambeau. Lorsqu'il retourna aux Etats-Unis, l'enthousiasme des Américains fut au comble. On sait quels incidents marquèrent la campagne de 1780: l'espion André jugé et pendu, la trahison du général Arnold découverte. Le traître échappa, mais la position de West-Point, qui devait livrer La Fayette et Washington à l'ennemi, fut sauvée. La Fayette partit alors pour la Virginie, à la tête d'un petit corps d'armée, poursuivi par lord Cornwallis, qui avait à sa disposition des troupes supérieures. Ce dernier tenait la navigation des fleuves, et, dans sa pensée, le Petit Garçon (*The Boy*), comme il désignait M. de La Fayette, ne pouvait lui échapper. Mais celui-ci, par d'adroites évolutions, attira lord Cornwallis dans York-Town, où il l'accula,

avec l'aide du marquis de Saint-Simon, qui amenait trois mille hommes, tandis que le comte de Grasse fermait avec sa flotte la retraite par la mer. Washington pendant ce temps arrivait à grandes marches, suivi du comte de Rochambeau. Aussitôt la jonction des divers corps accomplie, l'assaut fut livré, le 1^{er} octobre 1781. La Fayette le dirigeait en personne. Il chargea à la française, la bayonnette en avant, enleva une redoute et s'élança le premier au milieu des canons. Le 17, lord Cornwallis capitula. Celui que les Américains nommaient le *Vieux Renard* tomba aux mains du *Petit Garçon*. La joie du peuple américain fut proportionnée à un aussi important succès, et le nom de La Fayette devint, après celui de Washington, le plus populaire de l'Union. Une frégate américaine l'ayant ramené en France, le roi le nomma mestre-de-camp. Mêlé par le gouvernement français aux projets d'expédition que les cabinets de Versailles et de Madrid méditaient à la Jamaïque et au Canada, contre l'Angleterre, il exerça une influence très active en faveur des Etats-Unis. Effrayée, l'Angleterre consentit à déposer les armes, le 2^o janvier 1783; l'indépendance fut consacrée par un traité définitif, et la paix générale en fut la conséquence. Les Etats-Unis donnèrent le nom de La Fayette à deux comtés et à un grand nombre de forts. Lui, de son côté, avait baptisé son premier-né du nom de Washington, et sa fille du nom de Virginie. Dans sa patrie, il avait gagné tous les cœurs par ses moeurs simples et par cette franchise américaine que rehaussait le vernis d'une politesse toute française. Il retourna encore en Amérique en avril 1784: « J'y suis depuis longtemps attendu par mes amis, écrivait-il; et, quoique la révolution soit achevée, les 13 Etats ont encore à travailler sur leur Constitution définitive. Quelques personnes m'engagent à être témoin de leurs travaux à cet égard, et, quand je me rends à leur amitié en les allant trouver, je voudrais avoir une partie des talents qui pourraient servir l'Amérique et y consolider encore le temple de la liberté. » Sa vie n'eut rien de particulièrement remarquable jusqu'aux préludes de la Révolution: il revint en Europe, voyagea, s'intéressa au sort des nègres, s'occupa également de la condition des protestants, et appelé, en 1787, à la première assemblée des notables, s'y prononça, dans le bureau que présidait le comte d'Artois, pour la suppression des lettres de cachet et des prisons d'Etat; il obtint ainsi un arrêté en faveur des protestants, privés, depuis la révocation de l'édit de Nantes, de la jouissance des droits civils; enfin il fit la *motion* expresse (et ce mot nouveau, qui exprimait une chose nouvelle, fut alors prononcé pour la première fois) de la convocation de la nation représentée par ses mandataires. Le comte d'Artois se méprit ou feignit de se méprendre. — « Vous voulez, s'écria-t-il, des Etats-Généraux? — Oui, répondit M. de La Fayette, et peut-être quelque chose de plus. » La noblesse de Bretagne le chargea de ses réclamations contre les entreprises du pouvoir. — « J'y adhère, répondit-il, ainsi qu'à toute opposition aux actes arbitraires présents et futurs qui attenteraient ou pourraient attenter aux droits de la nation en général et à ceux de la Bretagne en particulier. » La seconde assemblée des notables n'ayant marqué son existence que par son opposition au vœu général, la nécessité amena enfin la convocation des Etats-Généraux. L'heure de la Révolution était venue. Le 25 mars 1789, La Fayette fut élu député de la

noblesse par la sénéchaussée de Riom, avec 198 voix. Dès le début, il se plaça au premier plan. Après avoir voté la vérification commune des pouvoirs, il prit pour la première fois la parole, le 8 juillet 1789, pour appuyer la célèbre motion de Mirabeau, demandant l'éloignement des troupes. Cet acte fut bientôt suivi d'un autre plus important : la *Déclaration des droits de l'homme et de l'homme vivant en société*, lue par M. de La Fayette à l'Assemblée nationale, le 11 juillet, fut adoptée avec enthousiasme et servit de base à la rédaction des généralités de la Constitution. Nommé à la vice-présidence de l'Assemblée nationale, il usa de l'influence que lui donnait cette position pour faire décréter la responsabilité des ministres. En dépit des progrès de la Révolution, il se flattait, ainsi que tous les hommes du parti constitutionnel, de la diriger à l'aide du mécanisme représentatif. Mais les vieilles institutions s'écroulaient avec une incroyable rapidité. La Fayette qui avait occupé le fauteuil pendant les nuits des 13 et 14 juillet, se rendit à Paris le 15 (le lendemain de la prise de la Bastille) à la tête d'une députation de 60 membres de l'Assemblée. Le roi avait renvoyé ses troupes, le peuple armé circulait dans la ville; l'instinct militaire du Français eut vite donné à cette foule de soldats improvisés le secret de leur force et la nécessité de la réaliser par une sorte de discipline. Un comité d'électeurs réuni à l'hôtel de ville organisa en quatre heures la garde nationale, et ce fut cette nouvelle garde qui reçut La Fayette et ses vingt-trois collègues de la députation. Elle fit plus; elle le nomma commandant général de la milice parisienne : les gardes nationaux furent appelés alors « les bleuets de La Fayette ». « Jamais homme, écrit le biographe cité plus haut, ne représenta mieux, il faut le dire, l'esprit de la garde nationale, son besoin d'ordre et son goût d'opposition, son trouble dans les principes, ses idées contradictoires, ses entraînements d'amour-propre, ses instincts d'anarchie honnête et modérée. » Le commandant général débuta dans ses fonctions par l'ordre de démolir la Bastille; dès le 16, cet ordre fut expédié, et on l'exécuta avec transport. Joignant ensuite la couleur du lis royal aux couleurs rouge et bleue de la commune, il présenta aux électeurs la cocarde tricolore en disant cette parole si connue : « Elle fera le tour du monde ! » Mais dès que la Révolution dépassa le programme pacifique de ses débuts, La Fayette prit peur; n'ayant pu sauver Foulon et Berthier poursuivis par le ressentiment populaire, il déclara qu'il donnait sa démission (23 juillet), et ne la reprit que sur les vives instances des électeurs. Puis vint le mouvement du 5 octobre. La Fayette marcha sur Versailles à la tête de la garde nationale. Le peuple s'était ébranlé au cri : « Du pain ! » la lutte entre les gardes du corps et cette foule allait s'engager, quand survint M. de La Fayette. Deux gardes du corps avaient déjà perdu la vie. L'arrivée du commandant de la garde nationale arrêta l'effusion du sang; il pénétra dans le château, rassura la famille royale et engagea la reine à paraître au balcon de la cour de marbre. Marie-Antoinette, à la vue du peuple, s'était rejetée en arrière; La Fayette, qui la suivait des yeux, s'élança près d'elle, lui prit la main en souriant et la porta à ses lèvres; la foule applaudit. Puis, escorté de son état-major, il ramena la famille royale à Paris, où vint s'établir aussi l'Assemblée constituante. Il refusa alors les titres de connétable, de directeur, de lieute-

nant-général du royaume. Quand les fédérés vinrent à Paris, ils pensèrent à le choisir comme commandant général des gardes nationales de France. Il déclina cette sorte de royauté élective en faisant décréter que nul chef ne pourrait étendre son commandement au delà d'un département. Il prêta seulement le serment des gardes nationales sur l'autel de la patrie. « En examinant les actes et les idées de cet homme si bon, si loyal, si sincère, si français, en un mot, on est pourtant obligé de remarquer le peu de logique de sa destinée. Il est clair qu'il obéissait à de simples élans, et qu'il ne savait pas juste où il allait. Il réclamait le jury anglais, les droits civils des gens de couleur, l'abolition de l'hérédité des titres de noblesse, la suppression des ordres, l'égalité devant la loi. Le lendemain, il fondait le club réactionnaire des Feuillants. Un jour il protégeait Louis XVI et sa famille; telle autre fois il déclarait que « l'insurrection est le plus sacré des devoirs lorsque l'oppression rendait une révolution nécessaire », et il chassait des Tuileries ceux des défenseurs de la monarchie que l'ironie populaire avait décorés du surnom de *Chevaliers du poignard*. » Quoi qu'il en soit, la puissance de La Fayette était alors supérieure à celle du roi lui-même, devenu son prisonnier. D'autre part, il répondait du roi sur sa tête, et quand la famille royale s'enfuit à Varennes, il eut besoin de toute sa popularité pour que cette évasion ne lui coûtât pas la vie. A dater du retour de Varennes, la situation de La Fayette auprès du roi et de la reine devint plus délicate que jamais. La nation regardait le roi comme ayant abdiqué et ne voyait plus en lui qu'un otage contre la coalition, et le chef des gardes nationales, chargé de le garder à vue, s'efforçait vainement, par tout ce que peut inspirer la courtoisie d'un gentilhomme, de tempérer la rigueur de son mandat.

Cependant l'idée de la déchéance devenait populaire. L'Assemblée se contenta de suspendre le pouvoir royal dans les mains de Louis XVI, se réservant de le lui rendre quand il aurait accepté la Constitution. Mais le peuple, redoutant d'instinct ces fictions ambiguës, se porta en masse au Champ-de-Mars, afin de signer, sur l'autel de la fédération, une pétition dans laquelle il demandait à l'Assemblée de suspendre toute décision à l'égard du roi, jusqu'à ce que les départements se fussent prononcés. Cette fois La Fayette, sur l'ordre de l'Assemblée, réprima « l'émeute ». Après les sommations d'usage, il chargea la foule; le sang coula, la loi martiale fut proclamée, et La Fayette se trouva désigné aux rancunes révolutionnaires. La Constituante ayant achevé sa session peu de temps après ces événements, le 17 septembre 1791, le roi accepta la Constitution; La Fayette proposa une amnistie générale, conforme au vœu du roi, puis il se démit de son commandement le 8 octobre et se retira dans ses terres. Sa lettre d'adieu à la garde nationale comme son discours à la commune reproduisaient le thème ordinaire de ses principes libéraux. La commune lui fit présent d'une statue en marbre de Washington et fit frapper une médaille en son honneur, et la garde nationale lui offrit une épée forgée d'un verrou de la Bastille. Son voyage de Paris à Chavagnac ne fut qu'une longue suite d'ovations officielles.

Il se reposait depuis peu dans son pays natal, lorsque le ministre le chargea de commander une des trois armées qui devaient repousser les efforts de la première coalition. Quand le ministre Narbonne prononça le nom de La

Fayette à l'Assemblée, ce nom fut salué de trois salves d'applaudissements. La Fayette traversa Paris sur son cheval blanc, entre deux haies de gardes nationaux, aux acclamations du peuple, bruit dont il se grisa toute sa vie. Il arriva à la barre de l'Assemblée. M. de Vaublanc présidait : « La France, dit-il au général, opposera à ses ennemis la Constitution et La Fayette. » A l'armée du Centre, qu'il commandait, le général déploya beaucoup de vigueur et d'activité. Il rétablit la discipline, organisa les tirailleurs et l'artillerie légère, et battit l'ennemi à Maubeuge, à Philippeville, à Florennes. Mais le cours de ses succès fut bientôt interrompu. Les Girondins avaient remplacé les Feuillants au pouvoir depuis le 20 avril 1792; Dumouriez avait fait prévaloir sur le système de guerre défensive, suivi jusque-là, un nouveau plan qui consistait dans une rapide invasion de la Belgique. La Fayette reçut, ainsi que ses collègues Luckner et Rochambeau, des ordres en conséquence, mais le mouvement échoua. Dumouriez se plaignit, et accusa les trois généraux; les clubs, et en particulier celui des Jacobins, tonnèrent contre La Fayette, qui écrivit de son camp, le 16 juin, à l'Assemblée une lettre violente contre cette société, lui reprochant de violer la Déclaration des droits et même de pactiser avec la contre-révolution. Mais les Jacobins étaient tout-puissants : on feignit de considérer sa lettre comme l'œuvre d'un faussaire, et on en renvoya l'examen à une commission chargée de venger M. de La Fayette du lâche qui avait écrit en son nom. L'affaire du 20 juin (envahissement des Tuileries) ayant suivi de près l'envoi de la lettre, La Fayette accourut à Paris, se rendit à l'Assemblée, protesta contre ce qui venait de se passer, et déclara, aux applaudissements du côté droit, que la lettre était de lui. Guadet, au nom de la gauche, incrimina avec vivacité la conduite du général, et demanda si les ennemis étaient vaincus, la patrie délivrée. « Non ! ajouta-t-il ; la patrie n'est pas délivrée ! Notre situation n'a pas changé, et cependant le général d'une de nos armées est à Paris ! » Le président Girardin se borna à convier M. de La Fayette aux honneurs de la séance, hommage platonique qui ne satisfaisait personne. Il ne restait plus au général d'autre appui que celui de la garde nationale ; encore l'esprit nouveau l'avait-il envalié. Il voulut pourtant essayer de la tourner contre les Jacobins dans une revue qui devait avoir lieu le lendemain. Louis XVI, qui n'aimait pas La Fayette et n'avait nulle confiance dans ses ressources, fit, la nuit, donner des ordres pour ajourner la revue. Abandonné de tous, le général écrivit une nouvelle lettre à l'Assemblée et repartit pour l'armée, tandis que le peuple le brûlait en effigie. Les clubs demandèrent son arrestation, que l'Assemblée repoussa cependant, le 8 août 1792, par 406 voix contre 224 ; mais le *fayettisme* devint aux yeux des révolutionnaires un crime capital. Lui, qui croyait toujours à la Constitution, apprit bientôt avec stupeur l'abolition de la monarchie et la proclamation de la République. Bien qu'il se fût avoué naguère républicain à la cour, et qu'il eût porté un baudrier orné d'un arbre de la liberté et de sceptres et de couronnes brisés, il ne songea pas même à dissimuler son exaspération. Les directeurs de quelques départements avaient adhéré à sa lettre du 16 juin ; il eut l'idée de former de ces départements une sorte de congrès ; mais cette tentative de fédéralisme avorta : le département des Ardennes, où se trouvait

la plus grande partie de son armée, fut le seul qui s'y montra favorable. La Fayette, de concert avec la municipalité de Sedan, avait fait arrêter les commissaires de la Convention, chargés de recevoir son serment, et les avait enfermés dans la citadelle de Sedan. Il ne tarda pas à apprendre qu'il était destitué, décrété d'accusation, et que de nouveaux commissaires étaient envoyés par l'Assemblée pour s'assurer de sa personne. Il résolut alors de quitter un commandement devenu impossible et de passer dans un pays neutre, pour gagner de là l'Amérique. Mais son patriotisme, plus fort encore que son mécontentement, lui fit prendre toutes les dispositions capables d'empêcher Clerfayt de profiter de son absence pour attaquer l'armée française. Il s'éloigna, suivi d'une partie de son état-major et accompagné de ses trois collègues de l'Assemblée, Bureaux de Pusy, Alexandre Lameth et Latour-Maubourg. Enveloppés par l'armée autrichienne, ils demandèrent qu'on leur livrât passage, déclarant qu'ils étaient des officiers constitutionnels qui fuyaient leur patrie. On garda La Fayette et les principaux d'entre eux, et on les interna à la prison d'Etat de Wezel. A Namur, le marquis de Chasteler, qui commandait la place, essaya de sonder La Fayette, et fut mal reçu. A Nivelles, on voulut le tuer ; on le croyait muni du trésor de l'armée, et un major, envoyé par le duc de Saxe, vint pour s'en emparer. — « A ma place vous auriez donc volé la caisse ? » dit M. de La Fayette. Il fut fouillé, ainsi que ses compagnons, et, d'après les instructions du roi de Prusse, assez maltraité. On le jeta sur une charrette, et, après l'avoir voituré jusqu'à Magdebourg, on l'incarcéra successivement dans les cachots de Glatz, de Neiss et d'Olmütz. A peine nourri, privé d'air, de vêtements, de livres, il tomba dans un état de langueur qui fit craindre pour sa vie ; on ne l'en retint pas moins en captivité. Du fond de son cachot, il écrivait à sa femme et à ses amis à l'aide d'un cure-dents trempé dans de la suie delayée, et conservait dans ces rigoureuses extrémités la gaieté railleuse du soldat français. A la suite d'une tentative infructueuse d'évasion, sa prison devint plus dure encore : ce fut alors que Mme de La Fayette vint avec ses filles pour partager la captivité de son mari. Vainement le gouvernement des Etats-Unis intervint à plusieurs reprises, vainement des membres du parlement anglais, Fitz-Patrick, Fox, élevèrent généreusement la voix ; il fallut que le Directoire donnât, le 14 thermidor an V, au général Bonaparte, des instructions formelles pour réclamer la mise en liberté des « prisonniers d'Olmütz ». Ils ne furent relâchés que le 19 septembre 1797 ; on les remit, à Hambourg, au ministre des Etats-Unis. La Fayette, ne voulant pas adhérer aux actes du 18 fructidor, ne rentra point en France, passa en Hollande et se retira à Utrecht. Mais son inaction lui pesa vite. Au lendemain du coup d'Etat de brumaire, il prit tout à coup la détermination de se rendre à Paris, sans autorisation préalable des consuls, et malgré sa proscription, qui subsistait toujours. La Fayette espérait peut-être une nouvelle carrière politique ; mais son retour fit peu de bruit, et il dut se contenter d'obtenir pour son fils un grade dans l'armée, et pour lui le titre de membre du conseil général du département de la Haute-Loire, avec le maximum de la pension de retraite de son grade. Il fit d'ailleurs à Bonaparte une opposition discrète, refusa, a-t-on dit, un siège au Sénat, et vota contre le consulat à vie, en voilant d'ailleurs les regrets du

vieux libéral de 89 sous les paroles les plus flatteuses pour Napoléon : « Le 18 brumaire, lui écrivait-il, a sauvé la France, et je me sentis rappelé par les professions libérales auxquelles vous avez attaché votre honneur. On vit depuis, dans le pouvoir consulaire, cette dictature réparatrice qui, sous les auspices de votre génie, a fait de si grandes choses, moins grandes cependant que ne le sera la restauration de la liberté. Il est impossible que vous, général, le premier dans cet ordre d'hommes qui, pour se comparer et se placer, embrassent tous les siècles, veuillez qu'une telle révolution, tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges, n'aient, pour le monde et pour vous, d'autres résultats qu'un régime arbitraire. » Après avoir écrit cette lettre, il demanda sa retraite qui lui fut accordée, et se renferma dans l'opposition du silence, « le maximum de la déférence, » ainsi qu'il le disait lui-même. La Fayette passa ainsi le temps de l'Empire, soit à Chavagnac, soit à sa terre de Lagrange, en Brie. En 1814, il se présenta devant Louis XVIII et devant le comte d'Artois, qui lui firent bon accueil ; mais, à la nouvelle du débarquement de Napoléon, il se rapprocha de l'empereur, et lui fit offrir par Joseph sa coopération en vue du salut de la patrie. Élu, le 10 mai 1815, par le collège de département de Seine-et-Marne, avec 56 voix sur 79 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours, La Fayette devint vice-président de cette assemblée et prit une part active aux actes et aux déclarations des représentants libéraux. Le 21 juin, quand fut connu le désastre de Waterloo, il prononça un discours pour faire proclamer que « la Chambre était en permanence, que toute tentative pour la dissoudre était un crime de haute trahison, et que quiconque s'en rendrait coupable serait regardé comme traître à la patrie et sur-le-champ jugé comme tel ; enfin que les ministres seraient invités à se rendre dans l'Assemblée pour s'entendre avec elle sur toutes les mesures que la circonstance exigeait. » Napoléon, dont ces résolutions entravaient l'initiative, envoya avec les ministres son frère Lucien pour conjurer l'orage. Celui-ci, dans son discours, ayant accusé la France de légèreté envers ses souverains, La Fayette accentua le ton de son opposition : « De quel droit, s'écria-t-il, l'accuse-t-on d'avoir manqué de persévérance envers l'empereur Napoléon ? C'est pour l'avoir suivi que nous regrettons le sang de trois millions de Français. » Dans un grand conseil tenu aux Tuileries, il présenta une motion pour demander à l'empereur d'abdiquer. Cette motion n'ayant pas été adoptée, il lui fit dire le lendemain que si l'on n'avait pas l'abdication, il proposerait la déchéance : Napoléon abdiqua en faveur de son fils.

Dans ces diverses phases de notre histoire, l'action de La Fayette n'avait pas eu un but bien précis ; il resta sous la seconde Restauration ce qu'il venait d'être, une influence plutôt qu'une direction, un nom, un souvenir, un symbole, plutôt qu'une individualité puissante. À la suite de l'abdication, les meneurs l'écartèrent du gouvernement provisoire en l'envoyant auprès des puissances alliées en qualité de commissaire. La capitulation de Paris et la retraite de l'armée de la Loire eurent lieu en son absence. Une première tentative infructueuse du parti libéral pour le porter à la Chambre des députés fut faite, en 1817, dans Seine-et-Marne ; mais l'année suivante (26 octobre), le collège de département de la Sarthe l'élut, par

569 voix (1,055 votants, 1,603 inscrits). « Le département de la Sarthe, écrivait-il le 19 novembre 1818, a mis, à me nommer député, une persévérance que j'appellerai patriotique, attendu que je n'ai jamais eu de rapports personnels avec ce pays-là, si ce n'est ceux qui, depuis trente ans, me sont communs avec les amis de la liberté. » Le général prit place dans l'opposition de gauche, vota, pendant la session de 1819, contre les deux lois d'exception, et, avec les 95, contre le nouveau système électoral, et prit plusieurs fois la parole. Il présenta, sans succès, un projet de loi sur l'organisation générale de la garde nationale, défendit le droit de pétition, s'éleva contre les mesures suspensives de la liberté individuelle, et conclut en ces termes : « Messieurs, il y a trente-trois ans qu'à l'assemblée des notables, en 1787, j'ai le premier demandé l'abolition des lettres de cachet ; je vote aujourd'hui contre leur rétablissement. » Divers orateurs de la droite, entre autres La Bourdonnaye, ayant parlé avec mépris du drapeau tricolore, il rappela que ces couleurs nationales avaient été portées par Louis XVI, et que le roi actuel s'était fait honneur d'en être décoré. Il parla encore sur le rappel des bannis, le budget de la guerre, les affaires étrangères (4 mai 1821), etc. C'était surtout dans les questions relatives aux révolutions de France et d'Amérique qu'il aimait à intervenir, et on ne peut nier qu'il n'y ait puisé plus d'une fois de nobles et brillantes inspirations. En 1821, il ne cacha pas ses sympathies pour les révolutions d'Espagne, de Portugal, de Naples, de Piémont ; la même année, il s'affilia à la charbonnerie française.

Lié intimement avec le général, Bazard, un des chefs de cette Société, demanda un jour à ses amis de confier à La Fayette le secret de leurs efforts. Ils approuvèrent cette idée, à la condition que La Fayette entrerait dans la charbonnerie. La Fayette, averti, n'hésita pas ; il entra dans la « haute vente », et, parmi ses collègues de la Chambre, les plus hardis le suivirent. La présence effective de ces hauts personnages dans la haute vente fut utile à la charbonnerie, surtout par les rapports qu'ils entretenaient avec les provinces. La charbonnerie fut organisée partout comme elle l'était dans la capitale. L'entraînement fut général, irrésistible. Les choses en vinrent au point que, dans les derniers jours de l'année 1821, tout était prêt pour un soulèvement. Un comité supérieur fut créé, qui avait la mission spéciale de tout préparer pour le combat, sauf l'assentiment de la vente suprême. Trente-six jeunes gens reçurent l'ordre de partir pour Belfort, où devait être donné le signal de l'insurrection. Fidèles à l'esprit de la charbonnerie, les membres de la « vente suprême » ne songeaient à imposer à la France aucune forme particulière de gouvernement. La dynastie des Bourbons elle-même n'était pas proscrite dans leur pensée d'une manière absolue. Mais, en tout état de cause, il fallait se nuire à l'avance d'un gouvernement provisoire. On adopta les bases de la Constitution de l'an III, et les cinq directeurs désignés furent MM. de La Fayette, Corcelles père, Kœchlin, Voyer-d'Argenson, Dupont (de l'Eure). De tous les hommes influents dont on attendait la présence sur le théâtre de l'insurrection, un seul se mit en route, le général La Fayette. Un devoir de famille l'ayant retenu quelques heures dans sa maison de campagne de Lagrange, la chaise de poste qui transportait le général et son fils fut rencontrée, le 1^{er} janvier 1822, à quelques lieues de Belfort,

par une voiture où se trouvaient MM. de Corcelles fils et Bazard. « Eh bien ! quelles nouvelles ? — Tout est fini, général, tout est perdu. » En effet, le complot, découvert, avait avorté. La Fayette, désespéré, changea de route. On n'osa pas le poursuivre. Son mandat législatif n'ayant pas été renouvelé aux élections de 1824, il profita de ce repos forcé pour visiter encore une fois l'Amérique : ce dernier voyage dura quatorze mois. Il se rendit sur la tombe de Washington et parcourut les vingt-quatre Etats de l'Union. Le Congrès lui fit présent d'un million et d'une vaste concession de terrains. Les marchands ne voulaient rien recevoir de lui, « les dépenses de M. de La Fayette et de sa famille étant, disaient-ils, payées depuis quarante ans. » Les usines suspendaient leurs travaux sur son passage. A l'heure de son départ, les corps constitués prirent congé de lui, et le gouvernement lui offrit la frégate la *Brandywine* pour le ramener en France. Ce voyage ayant comme rajeuni sa popularité, l'arrondissement de Meaux le renomma député, le 21 juin 1827, par 194 voix (328 votants, 349 inscrits), en remplacement de M. Pinteville de Cernon, décédé, et lui confirma cette élection, le 17 novembre suivant, par 197 voix (330 votants, 350 inscrits), contre 119 à M. Tronchon. La Fayette, qui avait trouvé, en revenant en France, un nouveau monarque sur le trône, suivit la même ligne politique que précédemment, et entreprit, vers la fin de 1829, en Auvergne et en Dauphiné, une tournée qui donna lieu à de vives manifestations de l'esprit public contre le cabinet Polignac. Le premier bruit des événements de juillet 1830 parvint à La Fayette dans sa terre de Lagrange. Il avait obtenu sa réélection le 12, par 264 voix (344 votants, 387 inscrits), contre 72 à M. Lhoste. Le 27, il accourut se joindre aux députés ses collègues ; il déclara, le 28, à la réunion de midi, qu'il s'agissait d'une révolution et que déjà son nom se trouvait placé, de son aveu, à la tête du mouvement ; il réitéra les mêmes déclarations à la réunion du 29 au matin, chez Laffitte, et se rendit à l'hôtel de ville au moment où le Louvre et les Tuileries venaient de tomber au pouvoir du peuple. Porté par acclamation au commandement de la garde nationale, il se trouva le chef effectif du gouvernement provisoire, et publia immédiatement plusieurs proclamations, dont l'une se terminait par ces mots : « La liberté triomphera, ou nous périrons ensemble ! » Le 31, il répondit publiquement à M. de Sussy, porteur de la lettre qui annonçait un nouveau ministère, composé de MM. de Mortemart, Casimir Périer, Gérard, etc., et qui le confirmait lui-même dans son commandement, par ces mots décisifs : « Il n'est plus temps ! » Mais, le même jour, trompant les espérances qu'avaient mises en lui les partisans de la République, il recevait à l'hôtel de Ville le duc d'Orléans, qui déjà avait pris le titre de lieutenant-général du royaume, et, en le présentant au peuple, formulait ainsi le programme du régime nouveau : « Un trône populaire entouré d'institutions républicaines. » Quant à M. de La Fayette, a écrit Louis Blanc (*Histoire de Dix Ans*), il pouvait tout alors et ne décida rien. Sa vertu fut éclatante et funeste. En lui créant une influence supérieure à sa capacité, elle ne servit qu'à annuler entre ses mains un pouvoir qui, en des mains plus fortes, aurait fait à la France d'autres destinées. M. de La Fayette avait cependant plusieurs des qualités essentielles au commandement. Ses manières pré-

seutaient comme son langage un mélange singulier de finesse et de bonhomie, de grâce et d'austérité, de dignité sans morgue et de familiarité sans bassesse. Pour les uns, il était resté grand seigneur quoiqu'il se fût mêlé à la foule ; pour les autres, il était né homme du peuple en dépit de son illustre origine. Heureux privilège que celui de conserver tous les avantages d'une haute naissance en se les faisant pardonner ! Ajoutez à cela que M. de La Fayette avait tout à la fois la pénétration des esprits sceptiques et la chaleur d'une âme croyante, c'est-à-dire la double puissance d'entraîner et de contenir. Dans les réunions de la charbonnerie, il savait parler avec feu. A la Chambre, c'était un discoureur aimable et spirituel. Que lui manquait-il donc ? du génie, et plus que cela, du vouloir. M. de La Fayette ne voulait rien fortement, parce que, ne pouvant diriger les événements, il aurait été affligé de les voir diriger par un autre. En ce sens, M. de La Fayette avait peur de tout le monde, mais surtout de lui-même. Le pouvoir l'enchantait et l'effrayait ; il en aurait bravé les périls, mais il en redoutait les embarras. Plein de courage, il manquait absolument d'audace. Capable de subir noblement la violence, non de l'employer avec profit, la seule fête qu'il eût sans épouvante livrée au bourreau, c'était la sienne. » Le procès des ex-ministres (décembre 1830) ayant réveillé les passions populaires, le nouveau commandant de la garde nationale retrouva pour réprimer les troubles son ardeur de 1789 ; mais il ne commandait qu'en vertu de l'ordonnance du 16 août 1830 qui s'appliquait à toutes les gardes nationales de France ; et la Chambre des députés, dans sa séance du 4 décembre, ayant supprimé tout commandement général, La Fayette, blessé, donna sa démission. Cette circonstance, jointe à la marche du gouvernement qu'il jugeait contraire aux intérêts de la France et à des promesses dont il s'était porté garant, amenèrent entre lui et le pouvoir un refroidissement sensible. Il se déclara bientôt contre le ministère Casimir Périer, et, réélu député, le 5 juillet 1831, à la fois par l'arrondissement de Meaux avec 486 voix (689 votants, 815 inscrits), contre 162 à M. de Rigny, et par celui de Strasbourg avec 117 voix (214 votants, 230 inscrits), contre 92 à M. Frédéric de Turckheim, il se remit, après avoir opté pour Meaux, à voter avec l'opposition dynastique, dont il signa le *compte rendu* en mai 1832. La Fayette assista le 7 juin aux obsèques du général Lamarque. Les derniers mots qu'il prononça à la Chambre (26 janvier 1834) eurent pour objet d'appuyer une pétition relative aux réfugiés politiques ; les dernières lignes qu'il traça avaient rapport à l'affranchissement des noirs. Ayant voulu suivre à pied, déjà souffrant, le convoi du député Dulong, tué en duel par le maréchal Bugeaud, il dut s'aliter en rentrant, et ne se releva plus.

LA FAYETTE (GEORGES-LOUIS-GILBERT-WASHINGTON DU MOTIER, MARQUIS DE), représentant aux Cent-Jours, député de 1822 à 1824, de 1827 à 1843, représentant en 1848, né à Paris le 24 décembre 1779, mort à Paris le 30 novembre 1849, fils du précédent et filsul de Washington, entra au service à l'époque du passage du mont Saint-Bernard, et fit la guerre en Italie comme sous-lieutenant de hussards. Il remplit ensuite les fonctions d'aide-de-camp auprès du général

Grouchy, avec le grade de lieutenant, pendant les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne. Ne pouvant obtenir d'avancement, à cause du peu de sympathie de l'empereur pour son père, il quitta la carrière militaire et revint dans sa famille, où il vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration. Le 12 mai 1815, il fut élu par le collège de département de la Haute-Loire, avec 53 voix sur 80 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il prit place à côté de son père, aux votes de qui il s'associa constamment, et après avoir échoué, le 4 novembre 1820, comme candidat libéral à la Chambre, dans le 1^{er} arrondissement de la Haute-Loire (Brioude), avec 130 voix contre 161 à l'élu, M. Chabalière, il devint, le 16 mai 1822, député du Haut-Rhin, au collège de département, par 97 voix (156 votants, 169 inscrits). Il appartint, comme son père, à l'opposition de gauche, vota contre les lois restrictives de la liberté, fut mêlé aux complots de la charbonnerie, et n'ayant obtenu, le 25 février 1824, à Brioude, que 143 voix contre 191 à M. Caemard de Lafayette, rentra dans la vie privée jusqu'en 1827; il en profita pour accompagner son père dans son voyage triomphal en Amérique. De nouveau candidat à Brioude lors des élections du 17 novembre, il échoua avec 132 voix contre 174 au député sortant, mais fut élu, le même jour, député du 2^e arrondissement de Seine-et-Marne (Coulommiers), par 173 voix sur 278 votants et 335 inscrits, contre 90 à M. d'Harcourt. M. Georges de La Fayette combattit le gouvernement de Charles X et le ministère Polignac, et obtint sa réélection, le 12 juillet 1830, par 232 voix (331 votants, 367 inscrits), contre 92 à M. Marcilly. Absent de Paris pendant les journées de juillet 1830, il adhéra d'abord au gouvernement nouveau, et prit part à l'expédition de Rambouillet; puis, lorsque son père eut rompu avec le ministre C. Périer, il le suivit à l'extrême-gauche de la Chambre, fut réélu, le 5 juillet 1831, à Coulommiers, par 303 voix (368 votants, 460 inscrits), et à Brioude par 142 voix (198 votants, 238 inscrits), opta pour Coulommiers, signa le *Compte rendu* de 1832, et ne cessa jusqu'en 1848 d'opiner avec l'opposition libérale, ayant obtenu le renouvellement de son mandat successivement : le 21 juin 1834, avec 211 voix (293 votants, 414 inscrits), contre 58 à M. Bulloz; le 4 novembre 1837, avec 202 voix sur 349 votants; le 9 juillet 1842, avec 244 voix (375 votants, 447 inscrits), contre 79 à M. de Wailly, et, le 1^{er} août 1846, avec 298 voix (519 votants, 558 inscrits), contre 133 à M. de Wailly et 67 à M. Dubarle. M. G. de La Fayette se montra l'adversaire des lois de septembre 1835, des lois de disjonction et d'apanage, de la politique intérieure et extérieure du ministre Guizot, vota contre l'indemnité Pritchard et pour la réforme électorale, et prit part en 1847 à la campagne des banquets à Coulommiers et à Melun. Après la révolution de février, M. G. de La Fayette fut élu, comme partisan modéré de la République, le 23 avril 1848, représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 9, par 78,275 voix (81,011 votants, 96,947 inscrits). Lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre en France, qui assistait à l'envahissement de l'Assemblée dans la journée du 15 mai, avait noté le fait suivant qu'il racontait comme une preuve de la naïve courtoisie de plusieurs des envahisseurs. « Un d'eux ayant lu sur le siège d'un représentant le nom de Georges de La Fayette : « — C'est donc vous, Monsieur, dit-il, qui êtes

le fils du général La Fayette? » Et sur la réponse affirmative du représentant : « — Ah! Monsieur, quel dommage que votre pauvre papa soit mort! Comme il serait content, s'il était ici! » M. G. de La Fayette soutint le général Cavaignac au pouvoir et se prononça : pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, contre la proposition Râteau, contre l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition de Rome, etc. Il ne fit point partie d'autres assemblées. Le 8 juillet 1849, il se présenta à l'élection partielle motivée dans Seine-et-Marne par le décès de M. Chappon, représentant à la Législative, et obtint 8,412 voix seulement contre 16,593 à l'élu, M. Auberger, 8,107 à M. Clary, et 4,861 à M. Aug. Luchet. Il mourut à Paris le 30 novembre suivant.

LA FAYETTE (OSCAR-THOMAS-GILBERT DU MOTIER, COMTE DE), député de 1846 à 1848, représentant en 1848 et 1849, représentant en 1871 et sénateur de 1875 à 1881, né à Paris le 20 août 1815, mort à Paris le 26 mars 1881, fils du précédent, fut élève de l'École polytechnique, passa à l'École d'application de Metz en 1835, en sortit officier d'artillerie, et fit brillamment plusieurs campagnes en Afrique. « Plus heureux que son père, écrit un biographe, le gouvernement de juillet n'avait pas osé lui interdire la carrière des armes. » M. Oscar de La Fayette revint en France avec les épaulettes de capitaine et la croix de la Légion d'honneur. Élu, le 1^{er} août 1846, comme candidat de l'opposition libérale, député du 2^e collège de Seine-et-Marne (Meaux), par 459 voix sur 909 votants et 978 inscrits, contre 446 à M. Lebobe, il prit place à gauche, se montra partisan de la réforme électorale, et assista au banquet d'Annezin (1847), où il prononça un chaleureux discours. La révolution de février, à laquelle il adhéra, le fit commissaire général de la République dans le département de Seine-et-Marne, dont il devint, le 23 avril 1848, le représentant à l'Assemblée constituante, le second sur 9, avec 77,718 voix (81,011 votants, 96,947 inscrits). Son père (V. p. haut) avait été élu le 1^{er}. M. Oscar de La Fayette vota avec la fraction la plus modérée du parti démocratique, soutint le gouvernement de Cavaignac, et se prononça : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, contre la proposition Râteau, contre l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome (que son père repoussait), etc. Le 13 mai 1849, il obtint, le dernier de la liste, sa réélection à la Législative, comme représentant de Seine-et-Marne, avec 26,400 voix (70,887 votants, 98,983 inscrits). Là, il fit une opposition assez réservée à la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, et vota le plus souvent avec la minorité démocratique. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il donna sa démission d'officier d'artillerie et se tint à l'écart des affaires. Porté sans succès, sous l'Empire, aux élections de 1869 pour le Corps législatif, dans une circonscription de Seine-et-Marne, il rentra dans la politique active après la guerre. Élu, le 8 février

1871, le 2^e sur 7, par 34,032 voix (43,606 votants, 97,413 inscrits), représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale, il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine, qu'il présida en 1872, appuya la politique « conservatrice républicaine » de Thiers, et vota : *pour* la paix, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'ensemble de la Constitution. Un amendement dont il était l'auteur donna lieu à une vive discussion et fut finalement adopté par l'Assemblée : cet amendement (à la loi électorale) fixa à 21 ans l'âge de l'électorat municipal, comme celui de l'électorat politique. Lors de l'élection des 75 sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale, M. O. de La Fayette fut élu (13 décembre 1875), le 38^e, par 349 voix (689 votants). Il continua de siéger, à la Chambre haute, dans le groupe de la gauche modérée, vota *contre* la dissolution de la Chambre en juin 1877, s'associa à la protestation des gauches *contre* le gouvernement du Seize-Mai, et soutint le ministère parlementaire de Dufaure. Mais il se montra très opposé, en mars 1879, au retour du parlement à Paris. Après avoir voté encore *pour* les lois Ferry sur l'enseignement, etc., M. O. de La Fayette mourut à Paris le 26 mars 1881. Il représentait le canton de Meaux au conseil général de Seine-et-Marne, dont il était le président, et avait été admis à la retraite comme officier, le 13 novembre 1871, avec le grade de chef d'escadron d'artillerie de l'état-major.

LA FAYETTE (FRANÇOIS-EDMOND DU MOTIER DE), représentant en 1848, et membre du Sénat, né à Lagrange-Blesneau (Seine-et-Marne) le 11 janvier 1818, frère du précédent, studia le droit et se fit recevoir avocat. Étranger à la politique jusqu'en 1848, il brigua avec succès, aux élections de l'Assemblée constituante, le mandat de représentant de la Haute-Loire, et fut élu, le 23 avril, le 3^e sur 8, par 33,365 voix (54,302 votants, 72,701 inscrits). M. Edmond de La Fayette vota le plus souvent avec la droite de l'Assemblée, et ne se rapprocha, en quelques circonstances, du parti démocratique, qu'après l'élection de L.-N. Bonaparte à la présidence de la République. Il se prononça : *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, etc. Combattu, lors des élections à la Législative, par le parti avancé, il se représenta, sans succès dans la Haute-Loire, et reentra dans la vie privée, pour n'en sortir qu'après la chute de l'Empire. Il ne réunit, le 8 février 1871, dans le même département, que 15,786 voix sur 48,379 votants, et se fit élire sénateur de la Haute-Loire, le 30 janvier 1876, comme républicain conservateur, avec 172 voix sur 323 votants. Inscrit à la gauche modérée, M. E. de La Fayette vota *contre* la dissolution de la Chambre des députés, combattit, au Sénat comme dans son département, la politique du gouvernement du Seize-Mai, appuya celle du cabinet Dufaure, et fut réélu sénateur au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, par 211 voix (322 votants). M. E. de La Fayette vota : *pour* l'article 7, *pour* la réforme du

personnel judiciaire, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* les crédits du Tonkin, appuya la politique opportuniste, obtint encore sa réélection, le 5 janvier 1883, avec 345 voix (703 votants), et opina, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat *contre* le général Boulanger. Conseiller général de la Haute-Loire pour le canton de Paulhaguet.

LA FERRIÈRE (LUCIEN GAULTIER DE), député de 1885 à 1889, né à Loches (Indre-et-Loire) le 18 mars 1838, étudia le droit, puis entra dans la magistrature, le 28 novembre 1866, comme substitut du procureur impérial à Evreux. Promu, à la fin de l'Empire, procureur au tribunal de Pont-Audemer (30 juillet 1870), il resta dans la magistrature après le 4 septembre, devint, le 28 octobre 1873, substitut du procureur de la République à Rouen, le 13 avril 1876 avocat général près la cour d'appel de cette ville, et, en 1879, procureur général. Révoqué l'année suivante, en raison des opinions monarchistes qu'il manifestait ouvertement, il aborda le parlement aux élections législatives de 1885 : porté sur la liste conservatrice du département de l'Eure, le 4 octobre, il fut élu député de ce département, le 5^e sur 6, par 44,166 voix (86,584 votants, 106,698 inscrits). M. Gaultier de la Ferrière siégea à droite, et vota constamment avec le parti conservateur monarchiste : *contre* les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, et, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

LA FERRIÈRE-LÈVESQUE (LOUIS-MARIE, COMTE DE), représentant, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Redon (Ille-et-Vilaine) le 9 avril 1776, mort au château de Vallery (Somme) le 21 novembre 1834, « fils de noble homme François-Marie Lèvesque, sieur de la Ferrière, négociant en cette ville, et de dame Françoise-Agathe Hervé, son épouse, » fit ses études à Rennes et s'engagea ; à seize ans, il était lieutenant au 99^e d'infanterie. Il prit part aux campagnes de 1793 et 1794, dans les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, et assista, avec le grade de capitaine, au siège de Kaiserslautern et à la bataille de Fleurus. Aide-camp du général Monet en 1795, il fut envoyé à l'armée de l'Ouest, y resta assez longtemps, et devint chef d'escadron au 1^{er} hussards, puis au 2^e, à la tête duquel il se signala durant la campagne de 1805, notamment à Austerlitz, Major au 3^e hussards en 1806, il chargea à Iéna, où il fut blessé. Colonel en 1807 au même régiment, il assista, dans le corps du maréchal Ney, à la bataille de Friedland. Officier de la Légion d'honneur, créé baron de l'Empire avec une dotation en Westphalie le 2 juillet 1808, il fut envoyé à l'armée d'Espagne, se signala à Tudela (1809), fut blessé à l'affaire du col de Banos et, quelques jours plus tard, à Miranda-de-Corvo (1810). A peine remis, nommé général de brigade le 13 mai 1811, il reçut le commandement du corps de cavalerie attaché à l'armée qui opérait dans le sud de l'Espagne. Général-major des grenadiers à cheval de la garde impériale le 9 février

1813, il assista à la bataille de Dresde, fut encore une fois blessé à Leipzig, et écrasa les Bavaurois à Hanau, succès qui ouvrit une retraite à l'armée. Nommé, en récompense de ses éminents services, général de division, comte de l'Empire, chambellan de l'empereur et grand-officier de la Légion d'honneur, il prit part, durant la campagne de 1814, au combat de Bar-sur-Aube et à la bataille de Montmirail. A l'affaire de Craonne, il fut blessé à l'épaule et eut la jambe emportée par un boulet. La première Restauration l'appela aux fonctions d'inspecteur général de cavalerie, le fit chevalier de Saint-Louis et commandant supérieur de l'École de cavalerie de Saumur. Le 16 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département de Maine-et-Loire, avec 62 voix (117 votants, 263 inscrits), et nommé pair, le 2 juin suivant. Il siégea à la chambre haute jusqu'à la seconde Restauration. Admis à la retraite comme général de division en 1821, conseiller général du canton de Cheroy (Yonne), grand-cordon de la Légion d'honneur (1^{er} mai 1821), grand-cordon de Saint-Louis (20 août 1823), il fut inscrit dans le testament de l'empereur Napoléon, à Sainte-Hélène, pour une somme de cent mille francs. Nommé pair de France le 11 octobre 1832, il devint commandant général de la garde nationale et président de la commission de souscription en faveur des blessés du siège d'Anvers.

LA FERRONNAYS (DE). — *Voy.* FERRONNAYS.

LA FERTE-MEUN-CHAMPLATREUX (HUBERT-NORBERT-JOSEPH, COMTE DE), député de 1837 à 1840, né à Paris le 22 septembre 1806, mort en 1872, propriétaire, épousa la fille du comte Mole. Elu, le 4 novembre 1837, député du 2^e collège de la Nièvre (Château-Chinon), par 111 voix sur 189 votants et 227 inscrits, il vota « en bon parent », dit un biographe parlementaire, pour toutes les lois présentées par l'administration. Le 2 mars 1839, il fut réélu par 108 voix (187 votants); mais il donna sa démission en 1840, et fut remplacé par M. Denys Benoît.

LAFFITTE (JACQUES, CHEVALIER), représentant aux Cent-Jours, député de 1816 à 1824, de 1827 à 1837, de 1838 à 1844 et ministre, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 24 octobre 1767, mort à Maisons-sur-Seine (Seine) le 26 mai 1844, était un des dix enfants d'un charpentier de Bayonne. Entré à douze ans chez un notaire, il vint à Paris en 1798, afin de solliciter du banquier Perregaux (*V. ce nom*) un modeste emploi de commis dans ses bureaux; il était éconduit lorsque, d'après la légende, il se baissa en traversant la cour, pour ramasser une épingle; le banquier, frappé de ce fait, aurait fait rappeler le postulant et lui aurait donné d'emblée la place qu'il sollicitait. Quoi qu'il en soit, le jeune Laffitte fut bientôt chargé de la tenue des livres; mais il dut languir longtemps dans cet emploi, quoique nommé, en frimaire an II, assesseur du juge de paix de la section du Mont-Blanc; car, en nivôse an VI, dans une lettre à M. Perregaux, il se plaignit « d'avoir perdu, semble-t-il, la confiance de son patron, qui le laisse dans un emploi secondaire, ce qui va l'obliger à se séparer de lui et à accepter l'offre qu'on lui fait de l'associer dans une maison de banque ». La lettre produisit sans doute l'effet espéré, car M. Perregaux l'intéressa dans ses affaires, l'associa à sa maison, lorsqu'un décret du premier consul eut appelé

Perregaux à faire partie du Sénat, et enfin le désigna comme son exécuteur testamentaire et son successeur, le fils unique de Perregaux restant simple commanditaire. L'endant dix ans, Jacques Laffitte géra seul cette maison qui, sous la raison *Perregaux, Laffitte et Cie*, devint une des premières banques de l'Europe. D'un caractère hant, vif et gai, d'une capacité incontestable et d'une netteté d'idées qui lui rendait facile le travail le plus ardu, ce fut surtout à ses qualités personnelles qu'il dut cette prospérité. Régent de la Banque de France en 1809, juge au tribunal de commerce en 1813, président de la chambre de commerce, il fut appelé, à la chute de l'Empire, le 25 avril 1814, par le gouvernement provisoire, aux fonctions de gouverneur de la Banque. Laffitte s'honora en refusant les émoluments attachés à ce poste, et, lors de la première invasion, souscrivit une somme considérable prise dans sa propre caisse, pour subvenir aux frais de la contribution de guerre dont la capitale venait d'être frappée. Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, Louis XVIII eut recours à Laffitte pour une opération de plusieurs millions. Elu, le 8 mai 1815, représentant du commerce à la Chambre des Cent-Jours, par le département de la Seine, avec 83 voix (113 votants, 216 inscrits), Jacques Laffitte s'abstint de paraître à la tribune, et vota avec le parti constitutionnel libéral. Ce fut chez lui que Napoléon, forcé de quitter la France, déposa cinq millions en or. Après Waterloo, le trésor public étant à sec, le gouvernement provisoire voulut faire verser par la Banque l'argent nécessaire au paiement de l'arriéré de la solde des armées impériales: Laffitte s'y opposa et préféra avancer, sur ses fonds, les deux millions dont on avait besoin. Quelques jours plus tard, une nouvelle contribution de guerre, exigée par Blücher, fut garantie par Laffitte et presque totalement acquittée par lui. Le 4 octobre 1816, le collège de département de la Seine l'ayant élu député, il alla siéger à gauche, sur les bancs de l'opposition, et s'attacha d'abord à traiter spécialement les questions financières, dans de remarquables discours, dont le pouvoir lui-même faisait le plus grand cas: lorsque le duc de Richelieu créa une commission de finances pour parer à la pénurie du trésor, la volonté du roi désigna le riche banquier pour en faire partie. Laffitte se prononça alors contre le système des emprunts forcés, contre les cédules hypothécaires, et repoussa en général tout système d'impôt qui ne serait pas fondé sur la confiance publique. Réélu député, le 20 septembre 1817, par 3,866 voix (6,625 votants, 9,677 inscrits), il reprit place dans l'opposition et se signala par son ardeur à défendre la liberté de la presse. En 1818, il sauva une fois de plus la situation financière: la Bourse étant impuissante à faire sa liquidation, la place de Paris était menacée d'une crise grave, si Laffitte n'avait acheté pour 400,000 fr. de rentes qu'il paya; la panique fut arrêtée. L'année suivante, il fut remplacé comme gouverneur de la Banque par le duc de Gaëte. Défenseur infatigable des libertés publiques, il blâma à la tribune la répression sanglante des émeutes, vota contre le nouveau système électoral, et réclama vainement, dans une adresse au roi, l'expression d'un vœu formel pour le maintien de la législation en vigueur. Le 2^e arrondissement de Paris lui renouvela, le 9 mai 1822, son mandat législatif, par 819 voix (1,299 votants, 1,477 inscrits), contre 254 à M. de Bray. Il apporta alors à la tribune un remarquable exposé de la situation politique et financière du

pays, se prononça avec force (1823) contre l'intervention en Espagne, mais soutint le ministère Villèle dans son opération de réduction des rentes. Bien qu'il se fût efforcé de justifier son adhésion à cette mesure par le désir d'alléger les charges du peuple en diminuant celles de l'Etat, les amis de Laffitte blâmèrent alors son attitude. Aux élections du 25 février 1824, il échoua, dans le 2^e arrondissement de Paris, avec 698 voix contre 704 à l'élu, M. Saulot-Bague-nault. Mais il ne tarda pas à se retrouver dans l'opposition; renvoyé à la Chambre, le 29 mars 1827, par le 3^e arrondissement des Basses-Pyrénées (Bayonne), avec 85 voix sur 135 votants, il obtint sa réélection aux élections générales du 17 novembre suivant, à la fois dans le 2^e arrondissement de Paris avec 1,012 voix sur 1,152 votants, contre 88 à M. Louis Perrée, et dans le collège de département des Basses-Pyrénées, avec 184 voix (303 votants, 366 inscrits). Après la dissolution de la garde nationale de Paris, il se fit l'interprète de la fraction la plus avancée de l'opposition parlementaire en réclamant la mise en accusation des ministres. Son alliance avec le fils du maréchal Ney, à qui il donna sa fille en mariage, flatta le sentiment populaire, et contribua, non moins que ses opinions libérales et ses générosités princières, à lui concilier la bourgeoisie. Il se rattacha encore à elle par un autre lien : sans se montrer ouvertement hostile à la branche aînée de la maison de Bourbon, Jacques Laffitte songea un des premiers à placer, le cas échéant, la couronne sur la tête du duc d'Orléans. Pendant plusieurs années, il caressa ce projet et travailla à sa réalisation en se donnant la tâche de séduire, de recruter, d'embaucher des partisans au prince. Réélu encore, le 12 juillet 1830, dans le 3^e arrondissement des Basses-Pyrénées (Bayonne), avec 88 voix (125 votants), après avoir combattu de tout son pouvoir le ministère Polignac, les événements le trouvèrent prêt. De tous les hommes politiques en vue, aucun n'était en état de peser plus puissamment que lui sur le dénouement d'une insurrection. Peu propre à jour un rôle sur la place publique, nul mieux que lui ne pouvait diriger une révolution de palais. Signataire, le 28, de la protestation des députés résidant à Paris contre les Ordonnances, au moment où arrivait de Saint-Cloud l'ordre de l'arrêter, Laffitte se rendit avec Lobau, Gérard, Mauguin et Casimir Périer au palais des Tuileries pour intéresser le duc de Raguse, commandant en chef des troupes royales, à la cause de la résistance, ou tout au moins pour lui demander d'arrêter l'effusion du sang; Marmont fut intraitable. Se jetant alors sans réserves dans le mouvement, Laffitte fit de son hôtel, situé au coin de la rue de Provence, le quartier général de l'insurrection, et ne négligea rien pour en assurer le succès. Lorsque, effrayé des progrès de la révolution, Charles X révoqua les Ordonnances et envoya M. d'Argout chez Laffitte pour négocier un changement de ministère, le banquier répondit nettement : « Il est trop tard ! Il n'y a plus de Charles X. » En même temps, il prenait (30 juillet) l'initiative de faire proposer au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume : ce titre fut officiellement conféré au prince le soir même dans une réunion des députés, tenue au Palais-Bourbon. Le 31, Laffitte présida une nouvelle réunion parlementaire, et obtint la rédaction d'une adresse, que la Chambre en corps apporta au Palais-Royal. Très éloigné de se rallier à la république, que l'entourage de La Fayette, installé à l'hôtel de ville, avait

encore l'espoir de voir proclamer avec le concours du général, Laffitte para très habilement à cette éventualité en conseillant à Louis-Philippe d'aller recevoir dans la maison commune la sanction populaire : les barricades s'ouvrirent devant le cortège, et le duc d'Orléans et les députés prirent le chemin de la place de Grève. Lorsqu'ils sortirent du Palais-Royal, les cris de joie et de triomphe étaient assez nourris : le duc d'Orléans à cheval précédait M. Laffitte blessé à la jambe et que des Savoyards portaient dans une chaise. Ils étaient obligés de marcher lentement. Mais le duc s'arrêtait d'intervalle en intervalle pour les attendre, et se retournant, la main appuyée sur la croupe de son cheval, il parlait à M. Laffitte avec une bienveillance démonstrative. Bientôt, après une courte conversation sur les questions politiques, dans laquelle Louis-Philippe prononça entre autres paroles celle-ci : « Il n'y aura plus de délits de presse, » et qu'on rappela plus tard sous le nom de programme de l'hôtel de ville, l'accolade de La Fayette confirma le choix de Laffitte. La Chambre des députés, convoquée le 3 août, choisit plusieurs candidats à la présidence. Casimir Périer fut nommé, mais il refusa cet honneur, et Laffitte occupa le fauteuil à sa place. C'est sous sa présidence que le trône fut déclaré vacant, que la Charte fut modifiée et la royauté décernée à Louis-Philippe. Le 7 août, Laffitte lut au nouveau roi la déclaration de la Chambre et l'acte constitutionnel; le 9, il reçut son serment. L'avènement de Louis-Philippe marqua pour Laffitte le commencement d'une période de lutte et de revers personnels. Entré sans portefeuille dans le premier ministère du gouvernement nouveau, où il passait pour représenter le « mouvement », avec Dupont de l'Eure, contre Guizot, Molé, de Broglie, qui y représentaient « la résistance », il se soumit comme député à la réélection, qu'il obtint le 21 octobre; puis, à l'approche du procès des ministres, le roi ayant senti la nécessité de se concilier, au moins pour un temps, les suffrages de la gauche, Laffitte reçut la présidence du conseil avec le ministère des Finances (3 novembre 1830), et choisit pour collègues le maréchal Soult, le général Sébastiani, MM. Mérilhou, d'Argout, Barthe, de Montalivet. Mais les mesures conservatrices et répressives prises par le cabinet nouveau lui aliénèrent bientôt le côté gauche, sans lui concilier pleinement la droite : la loi qui conférait au roi la nomination directe des municipalités, la loi sur la presse, le maintien du cens électoral à 300 francs, les millions demandés pour la liste civile, la démission de La Fayette, les embarras du gouvernement à l'extérieur, les troubles du 14 février 1831, qui entraînèrent la retraite de Baude, préfet de police, et d'Odilon Barrot, préfet de la Seine, etc., minèrent peu à peu la popularité de Laffitte, et rendirent sa position doublement difficile, auprès du trône comme devant l'opinion publique. Découragé, humilié, il saisit, pour se retirer, un prétexte de politique extérieure. Une dépêche du maréchal Maison, ambassadeur à Vienne, relative à l'intervention de la France dans les affaires d'Italie et d'Autriche, fut tenue cachée pendant plusieurs jours, et le président du conseil n'en eut connaissance que par hasard. Laffitte donna sa démission, et céda la place à Casimir Périer (13 mars 1831). Armand Carrel disait à ce propos : « M. Laffitte a fait l'essai non pas d'un système, mais de l'absence de tout système, du gouvernement par abandon. » Laffitte quittait le ministère à peu près ruiné,

la révolution de 1830 et son entrée personnelle aux affaires ayant porté un coup funeste à son crédit. Sa démission le réconcilia avec l'opposition, dans les rangs de laquelle il revint siéger à la Chambre. Réélu député de Bayonne, le 5 juillet 1831, par 137 voix (166 votants, 230 inscrits), contre 13 à M. Faurie, et, le même jour, du 2^e arrondissement de Paris, par 1,496 voix (1,839 votants), il opta pour Bayonne et fut remplacé à Paris par M. Lefebvre. Il ne s'en fallut que de trois voix pour qu'il succédât à Casimir Périer comme président de la Chambre. Assis à gauche, il fut dès lors l'adversaire de tous les ministères qui se succédèrent au pouvoir, signa le *Compte rendu de 1832*, et accepta, le 6 juin, la mission de se rendre aux Tuileries, avec Arago et Odilon Barrot, pour engager le roi à donner à son gouvernement une direction plus populaire. En 1833, pour satisfaire la Banque, il dut mettre son hôtel de Paris et sa propriété de Maisons en vente. Une souscription nationale lui conserva son hôtel. N'ayant obtenu, le 21 juin 1834, à Bayonne, que 57 voix contre 101 à l'élu, M. Duséré, et à Paris, dans le 2^e arrondissement, que 702 voix contre 920 au député sortant, réélu, M. J. Lefebvre, Jacques Laffitte fut dédommagé le même jour de ce double échec par une triple élection; 1^o dans la Loire-Inférieure (Pont-Rousseau), avec 134 voix (210 votants, 363 inscrits), contre 74 à M. Hennequin; 2^o dans la Seine-Inférieure (Rouen), avec 233 voix (465 votants, 537 inscrits), contre 225 à M. Rondeaux; 3^o dans la Vendée (Bourbon-Vendée), avec 118 voix (153 votants, 221 inscrits), contre 27 au général Gourgaud. A la fin de 1836, sa liquidation terminée, il se rejeta, malgré son âge, dans les affaires, fit appel à la commandite, et créa (1837), au capital de 20 millions, une caisse d'escompte, destinée à venir en aide au commerce et à l'industrie de la capitale. L'entreprise eut un médiocre succès, et elle tomba tout à fait, sous la direction de M. Gonin, après la révolution de février 1848. Laffitte ne fut pas réélu à Paris, où il se représenta le 4 novembre 1837: il réunit dans le 2^e arrondissement 1,095 voix contre 1,106 à M. J. Lefebvre, député sortant. Mais le 6^e arrondissement, vacant par suite de l'option de François Arago pour Perpignan, lui donna, le 8 février 1838, 1,031 voix (1,322 votants, 1,588 inscrits), contre 250 à M. Massé, et il reprit sa place à la Chambre. Successivement réélu depuis: le 2 mars 1839, dans le 3^e collège de la Seine-Inférieure (Rouen), par 419 voix sur 710 votants; le 9 juillet 1842, dans la même circonscription, par 425 voix sur 705 votants, il ne cessa de voter avec l'opposition dynastique, et se montra, dans les dernières législatures, très préoccupé de se faire « pardonner » le concours prêté par lui, naguère, à l'établissement de la royauté nouvelle. « Si je fus, dit-il un jour dans un banquet politique à Rouen, le partisan le plus vrai de la royauté nouvelle, je ne suis pas cependant créancier de son élévation; car dans une circonstance aussi grave, je ne vis que l'intérêt général... » En 1844, Jacques Laffitte présida, comme doyen d'âge, à l'ouverture de la session. Il en profita pour prononcer une harangue qui fut troublée par les interruptions hostiles des centres, et dans laquelle il insistait sur la nécessité de tenir les « promesses » du début. Les clameurs de ses adversaires l'empêchèrent de terminer son discours. Le 26 mai 1844, il succomba presque subitement à une affection pulmonaire. Plus de 20,000 personnes assistèrent à ses obsèques. Sur sa tombe des discours furent prononcés par MM. Pierre Laffitte, Arago,

Garnier Pagès, Visinet, Philippe Dupin, et par un étudiant. Quel que soit le jugement que l'on porte sur les vues politiques ou financières de Jacques Laffitte, ses qualités privées, son patriotisme, le noble usage qu'il fit de la fortune lui donnent droit au respect de tous les partis. « Des officiers sans ressources, a écrit son biographe Pagès (de l'Ariège), des négociants dans la gêne, des notabilités dans l'embarras, des entreprises d'utilité publique, des villes même, le trouvèrent toujours d'une inépuisable générosité. Lorsqu'on fit l'inventaire de ses papiers, on y trouva plus de sept mille dossiers contenant des commencements de poursuites qu'il avait ordonné d'interrompre. » On a de lui ses *Opinions* sur divers projets de loi relatifs aux finances, à la liberté de la presse; *Dix millions de profits à garder, ou un million d'intérêts à gagner* (1832), etc.

LAFFITTE (MARTIN), député de 1828 à 1834, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 4 janvier 1773, mort à Paris le 11 avril 1840, frère du précédent, était négociant au Havre, lorsqu'il fut élu, pour la première fois, le 26 avril 1828, député libéral du 4^e arrondissement de la Seine-Inférieure (Yvetot), par 308 voix sur 465 votants et 525 inscrits, en remplacement de M. Bignon, qui avait opté pour le 1^{er} arrondissement du même département. Il prit place au côté gauche, combattit le ministère Polignac et fut des 221. Le 12 juillet 1830, il obtint sa réélection par 325 voix (416 votants, 504 inscrits), contre 77 à M. d'Hugleville. M. Martin Laffitte applaudit, comme ses frères, à la révolution de juillet, et fut nommé par le gouvernement de Louis-Philippe directeur général du Mont-de-Piété de Paris. Obligé par suite de se représenter devant ses électeurs, il vit renouveler son mandat, le 27 mars 1831, par 211 voix (334 votants, 531 inscrits); il vota le plus souvent, jusqu'en 1834, avec la majorité, et mourut en 1840.

LAFFITTE (CHARLES-PIERRE-EUGÈNE), député de 1844 à 1848, né à Paris le 19 novembre 1803, neveu de Jacques Laffitte et fils du fondateur de la vaste entreprise des messageries *Laffitte et Caillard*, s'occupait d'affaires industrielles à l'exemple de son père, et était « concessionnaire du chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre, et soumissionnaire de l'embranchement de Saint-Pierre à Louviers », lorsqu'il se présenta à la députation dans le 5^e collège de l'Eure (Louviers), pour recueillir la succession de M. Hippolyte Passy, nommé pair de France; la lutte fut des plus vives. L'opposition portait M. Auzoux, ami intime de Dupont (de l'Eure); mais M. Ch. Laffitte, chaudement soutenu par le gouvernement, qui l'avait nommé comte en 1843, l'emporta, le 13 janvier 1844, avec 236 voix (404 votants). La vérification des pouvoirs de l'élu étant venue en discussion à la Chambre dans la séance du 20 janvier, M. Victor Grandin s'opposa avec une extrême vivacité à l'adoption des conclusions favorables du rapport. « Les faits, dit-il, qui ont précédé et suivi l'élection de M. Ch. Laffitte, ont dépassé dans une proportion effrayante toutes les énormités qui ont pu se produire jusqu'à ce jour en matière d'élection. » Puis il expliqua que la candidature de M. Laffitte, étranger à l'arrondissement, n'avait triomphé que grâce à la promesse formelle, faite par le candidat, de l'exécution d'un embranchement de chemin de fer de Saint-Pierre à Louviers. M. Laffitte répliqua, sans contester les faits, et la Chambre, après